



Championnat de classe Corsaire
24-27 septembre 2026
Le Creux-de-Genthod, Genève, Suisse



Club organisateur : ANBCG

- Président : Stéphane DuPasquier steph@ignit.ch +41 79 41 55 222
- Prés. comité de course : Benjamin Flückiger ben@vent-apparent.ch +41 79 120 65 35

Club représentant de la classe : AS Corsaire Suisse

- Hervé Duchoud management@corsaire.ch +41 79 669 89 25

Jaugeurs, comité technique : comité technique de l'AS Corsaire Suisse et Comité Corsaire International

AVIS DE COURSE

La mention '[DP]' dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 Règles

1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans

- Les Règles de Course à la Voile en vigueur (RCV)
- Le règlement de série
- Cet avis de course
- Les instructions de courses

(tous les documents propres à la régate seront disponibles dans le [tableau officiel](#) de la régate sur le site [manage2sail](#)).

2 Instructions de course

2.1 Les instructions de course seront publiées dans le tableau officiel de la régate sur le site [manage2sail](#), dans les jours précédant la régate.

3 Admissibilité et inscriptions

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Corsaire et Corsaire JOG.

3.2 Tous les équipiers doivent être au bénéfice d'une carte de membre délivrée par Swiss Sailing ou par la FFV, ou d'une licence temporaire délivrée par le club.

3.3 Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place mais l'AS Corsaire Suisse se réserve le droit de contrôle des règles de la classe Corsaire et surtout des équipements de sécurité.

3.4 **Inscriptions** : les bateaux admissibles sont priés de s'inscrire en-ligne jusqu'au 20 septembre, en complétant le formulaire sur le site [manage2sail](#), sous : <https://manage2sail.com/fr-ch/event/CCCorsaire2026> . En cas de nécessité, l'inscription sur place sera également possible.

3.5 **Confirmation des inscriptions** : les documents suivants seront à présenter sur place lors de la confirmation de l'inscription :

- Licence(s)
- Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile
- Pour les mineurs : autorisation du responsable légal

À l'occasion de la confirmation, les équipages pourront s'inscrire pour les repas du soir.

4 Frais d'inscription

- 4.1 Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 150.00 (mise à l'eau/sortie de l'eau comprises). Des repas à prix modiques seront organisés les jeudi, vendredi et samedi soir.
- 4.2 Le paiement de l'inscription et des repas s'effectuera sur place (cartes bancaires/TWINT), lors de la confirmation des inscriptions.

5 Publicité

- 5.1 La publicité des participants est autorisée.

6 Programme

- 6.1 Déroulement
 - Jeudi
 - 16h00 à 19h00 : accueil, remise des instructions de course, mise à l'eau.
 - Vendredi
 - 9h00 à 12h00 : accueil, remise des instructions de course, mise à l'eau
 - 12h30 : ouverture officielle, briefing pour les skippers
 - 14h00 : premier signal d'avertissement possible
 - Samedi
 - 09h15 : concurrents à disposition du comité de course
 - 09h45 : 1er signal d'avertissement possible
 - Dimanche
 - 09h15 : concurrents à disposition du comité de course
 - 09h45 : 1er signal d'avertissement possible
 - 12h00 : dernier signal d'avertissement possible
- 6.2 Courses
 - Vendredi : max 2 courses
 - Samedi : max 4 courses
 - Dimanche : max 2 courses
- 6.3 Événements sociaux
 - Jeudi :
 - 16h 00 à 19h00 : Accueil des participants
 - Vendredi :
 - 09h à 12h00 : Accueil des participants
 - 12h30 : Ouverture officielle du championnat.
 - Après les courses : Apéro de bienvenue et repas à thème sous la tente
 - Samedi :
 - Après les courses : Apéro et repas officiel du Championnat, festivités
 - Dimanche :
 - Dès que possible : Apéro et remise des prix, mot de clôture.

7 Lieu et parcours

- 7.1 L'annexe B indique la localisation du port de la régata.
- 7.2 Les parcours seront de types "banane".

8 Classement

- 8.1 4 courses doivent être validées pour valider le championnat.

- 8.2 Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9 Bateaux accompagnateurs

- 9.1 Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés au bureau des régates avant le début de l'événement et se conformer aux directives prescrites pour les bateaux accompagnateurs. [DP]
- 9.2 Les bateaux accompagnateurs et les pilotes doivent être en conformité avec les exigences légales. [DP]
- 9.3 Les bateaux accompagnateurs seront intégrés au dispositif de sécurité.

10 Place et restrictions au port

- 10.1 Les bateaux doivent rester à la place (bouée) qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 10.2 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate, sauf autorisation écrite préalable du comité de course. [DP]

11 Communication radio

- 11.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]
- 11.2 Il est rappelé que la VHF est interdite sur les plans d'eau suisses.

12 Décharge de responsabilité et assurance

- 12.1 Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.
- 12.2 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile, y compris en compétition, avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000 par incident, ou son équivalent.

13 Informations complémentaires

- 13.1 Les concurrents accordent automatiquement à l'autorité organisatrice, l'ANBCG, et toutes parties auxquelles il peut déléguer ce droit, sans paiement, le droit à perpétuité à utiliser et montrer (y compris via Internet), des images animées, images fixes, en direct, enregistrées ou de télévision filmée, ou toutes autres formes de média se rapportant à l'événement.

14 Annexe A : accès, grue, remorques



- 14.1 La mise à l'eau se fera sur place
- 14.2 Le lieu pour l'entreposage des remorques sera communiqué ultérieurement.

15 Annexe B : zone indicative des régates

